



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 06 JUIL. 2023
et publié le 06 JUIL. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 3_2023_062

SOLen ANGELS
Demande de subvention 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Pascal AUPY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTEAU

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date de l'affichage : 21 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-32023062-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 3_2023_062

SOLen ANGELS Demande de subvention 2023

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

SOLen ANGELS a sollicité, auprès de Cœur de France, une participation financière pour le développement et la gestion de la couveuse d'entreprise du Cher SOLen ANGELS d'un montant de 1 500 €, pour l'année 2023.

Localisée à la CCI, l'association offre un panel de services aux créateurs d'entreprises incluant une couveuse.

La couveuse est déjà présente sur le bassin de vie Saint-Amandois avec :

- 37 porteurs de projets reçus à Saint-Amand-Montrond, dont 20 issus de Cœur de France,
- 7 porteurs de projets issus de Cœur de France accompagnés en couveuses,
- 2 porteurs de projets de Saint-Amand-Montrond actuellement en couveuse,
- 11 permanences réalisées en 2022.

L'objectif de SOLen ANGELS est de mettre ses compétences au service de Cœur de France en travaillant en appui du service de développement économique.

Elle souhaite être un outil de Cœur de France en s'inscrivant dans le plan de développement proposé par l'EPCI.

Le périmètre d'actions ainsi que le réseau de SOLen ANGELS entre en adéquation avec l'action « Synergies » (rassembler les acteurs économiques du territoire) inscrite dans le projet de territoire de Cœur de France.

Les actions de l'association permettent également de combler l'absence de couveuse d'entreprises sur le bassin de vie de Cœur de France, participant ainsi aux actions d'insertion.

Cette collaboration peut permettre un soutien aux :

- projets innovants,
- projets artistiques, en particulier l'artisanat d'art en lien avec les actions menées dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
- nouveaux agriculteurs.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

de verser une subvention de 1 500 € à SOLen ANGELS pour l'année 2023.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Gérard MARTEAU